

Principales valeurs de référence de l'exercice 2022



Plus de 490 000 accidents

Retour au niveau pré-pandémie



Réduction des accidents professionnels de 12 %

en l'espace de dix ans pour 1 000 personnes assurées



-8,1 %

Une année boursière difficile pèse sur la performance des placements.



-152 mio. CHF

Résultat d'exploitation



Reversement de 20 % sur les primes

à partir des produits excédentaires du capital des dernières années



La baisse des primes se poursuit, malgré une année difficile pour les placements

Risque d'accident: en baisse dans l'AAP, stable dans l'AANP

Nouveaux accidents enregistrés et reconnus pour 1 000 personnes assurées



AANP

- Évolution stable sur le long terme
- Évolution des accidents fortement influencée par les conditions météorologiques

AAP

- Réduction de 12 % du nombre d'accidents pour 1 000 personnes assurées en l'espace de dix ans
- Le travail est plus sûr et les mesures de prévention portent leurs fruits



Risque d'accident: le travail est plus sûr et les loisirs enregistrent une évolution stable sur le long terme

Le résultat de l'exercice 2022 s'établit à -152 mio. CHF

Le résultat de l'exercice de la Suva se compose des résultats des trois comptes partiels

+344 mio.

Résultat technique

Nombre de nouvelles rentes d'invalidité stabilisé à un bas niveau; possibilité de réduire les provisions

-541 mio.

Compte des produits financiers

Performance de -8,1 % sur les placements en raison d'une année boursière difficile; stratégie de placement efficace sur le long terme

+46 mio.

Frais d'exploitation

Nouvel abaissement du taux du supplément pour les frais administratifs de l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP)



La situation financière reste solide et le quotient de solvabilité se situe à 151 % dans la moitié supérieure de la fourchette prescrite

La performance négative de -8,1 % résulte d'une année boursière difficile

Performance des catégories de placement



- La **situation géopolitique, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt** sont en cause dans les pertes enregistrées sur les actions et les obligations
- Le **portefeuille** de la Suva est **largement diversifié**
- **Les placements immobiliers directs, les placements alternatifs et les crédits** ont permis de faire face aux turbulences sur les marchés
- **Comparaison avec les indices de référence**
 - Indice Pictet LPP 25: -13,2 %
 - Indice CS des caisses de pension: -10,1 %



La stratégie de placement a fait ses preuves en 2022

Tous les comptes partiels présentent une situation financière solide

1

Situation financière des branches d'assurance

- Fonds de compensation AANP légèrement inférieurs à la valeur cible
- Fonds de compensation AAP supérieurs à la valeur cible
- AAP: reversement de fonds de compensation

2

Quotient de solvabilité

- Quotient de solvabilité situé dans la moitié supérieure de la fourchette prescrite
- La situation financière permet de poursuivre le reversement de produits excédentaires des placements des années précédentes

3

Compte des frais d'exploitation

- La gestion des coûts permet un nouvel abaissement des taux des frais administratifs dans l'AANP



Tous les effets ont une influence positive sur l'évolution des primes

Les personnes assurées continuent de bénéficier du reversement de produits excédentaires des placements initié les années précédentes

Vue d'ensemble du reversement de produits excédentaires des placements AAP/AANP

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Reversement en millions de CHF	532	162	-	567	~800	~800
Reversement en % de la prime nette	15 %	11 %*	-	15 %	20 %	20 %

* AAP uniquement

- Le **modèle Suva** est axé sur le **long terme**.
- Le reversement de produits excédentaires des placements aux personnes assurées s'étale sur plusieurs années.
- La situation financière permet la **poursuite du reversement à hauteur de 20 % de la prime nette** dans l'AAP comme dans l'AANP en **2024**.
- **Entre 2019 et 2024**, quelque **2,8 mrd de CHF** de produits excédentaires des placements sont **reversés** aux personnes assurées.
- Par ailleurs, **2,6 mrd de CHF** seront à disposition en vue d'un reversement à partir de l'année de primes **2025** ou d'assainissements.



En 2024 également, on procédera au reversement de produits excédentaires des placements représentant